

Le 27 mai 2016,

Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue,

Pour cette 50^{ème} édition de notre lettre d'information en Ile-de-France, nous vous proposons de faire un tour de l'actualité pour nos communes. Par ailleurs, nous serons heureux de vous accueillir à Paris – Porte de Versailles, sur notre stand lors du salon des Maires du 31 mai au 2 juin 2016 (pavillon 2.1, stand F 51).

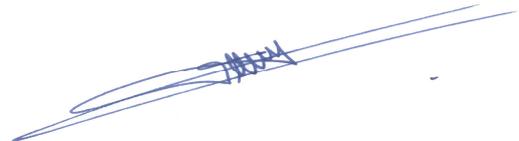
- **Linky : clarification des points d'inquiétude** : Le compteur Linky a été au menu, le 11 mai, d'une table ronde organisée par la mission d'information sur l'application de la loi de transition énergétique, à l'Assemblée nationale. Cette réunion a permis de rappeler très clairement un certain nombre de points saillants : non, en l'état actuel des choses, le compteur n'est pas dangereux pour la santé ; et oui, les arrêtés municipaux « anti-Linky » sont illégaux et ne peuvent être opposés à l'installation des compteurs.

- **La mairie de Taverny veut recadrer les mineurs délinquants** : La nouvelle instance créée par la mairie de Taverny (Val d'Oise) interviendra en cas d'incivilités, de troubles à l'ordre public ou de nuisances nocturnes. Depuis quelques jours, la ville a ainsi mis en place un conseil des droits et devoirs des familles chargé d'aider les parents, parfois dépassés, à remettre leur enfant dans « le droit chemin ».

- **Domiciliation des SDF dans les communes : les nouvelles règles** : Trois décrets fixent désormais les nouvelles règles en vigueur concernant la domiciliation dans les communes des personnes « sans domicile stable ». Il s'agit de décrets d'application de la loi Alur du 24 mars 2014. À présent, la domiciliation « généraliste » est valable pour une éventuelle ouverture de droit à l'AME. Le deuxième décret (2016-641) définit le nouveau régime unique de domiciliation (généraliste et AME). Le troisième décret (2016-632), lui, définit la notion de « lien avec la commune ».

- **Le n°8 du Magazine des Maires Franciliens vient de sortir** : De nouvelles fiches sujets, de nombreux articles consacrés à la vie de nos communes, une présentation de l'application des Maires pour smartphone, le nouveau numéro du magazine de notre association sera distribué gratuitement sur le salon des Maires à Paris et bien sûr acheminé par courrier dans votre mairie dans quelques jours.

- **Indices** : A la date du 26 mai 2016, le cours de l'indice Euribor 3M est de -0.258, l'indice Euribor 6M est de -0.146 et l'indice Euribor 12M est de -0.014. Le dernier indice BT 01 connu est celui de février 2016, publié au Journal Officiel le 15 mai 2016. Il est de 103.2. Enfin, l'indice 1015 (majoré 821) reste inchangé à 45 617,63€.



François PELLETANT
Maire de Linas (91)
Président des Maires Franciliens